

À PROPOS



Volume 2 – Numéro 7
Avril 2015

Des actions qui dérangent

Depuis quelques semaines, nous avons entrepris la deuxième phase du plan d'action voté par l'Assemblée générale le 24 mars et adopté unanimement par le Conseil fédératif de négociation (CFN) le lendemain. La mise en place de moyens d'action plus musclés n'a rien de facile : nos habitudes sont bousculées, des confrontations d'idées peuvent surgir avec la direction, des collègues ou d'autres membres de la société. Mais dans toutes les luttes, les meilleurs résultats ne peuvent être obtenus que si chacune et chacun d'entre nous accepte de mettre de côté, pour un temps, ses intérêts et goûts personnels afin de se concentrer sur l'intérêt collectif, soit la négociation. Par ailleurs, lors de la rencontre du CFN du 15 avril, nous avons la confirmation de la très forte adhésion de l'ensemble des syndicats affiliés au mandat de grève de trois jours. Le CFN se penchera prochainement sur les modalités. Demeurons solidaires!

Par Sylvie Turgeon

L'importance des luttes syndicales : les premiers pas du syndicalisme enseignant (suite)

Dans le numéro de février 2015, nous vous présentions les débuts du syndicalisme enseignant québécois, de 1936 à 1966. Voici un bref survol des années 1970, années qui ont permis d'améliorer significativement les conditions de travail.

Avec l'arrivée des années 1970, les grands fronts communs s'organisent dans un contexte où le militantisme syndical a pris un caractère beaucoup plus social, plus sensible à l'ensemble des enjeux de la société qui surgissent un peu partout en Occident. Dorénavant, nous ne sommes plus des institutrices et instituteurs, mais des travailleuses et travailleurs de l'éducation. En 1972, 210 000 travailleuses et travailleurs déclarent une grève générale illimitée. Malgré la loi spéciale du gouvernement Bourassa et l'emprisonnement des trois leaders des centrales syndicales, ils seront bientôt 300 000 à débrayer illégalement en appui aux leaders syndicaux emprisonnés. Les nombreuses grèves et les nombreuses manifestations auront permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail des enseignantes et des enseignants, notamment avec l'obtention d'un régime de retraite (RREGOP), une hausse salariale de 22,5 % sur 4 ans et des montants forfaitaires liés à l'indice des prix à la consommation.

Les négociations de 1976 ressemblent passablement aux négociations précédentes : grève générale des employés du secteur public, loi spéciale et grève illégale malgré les menaces de poursuite. Encore une fois, les gains seront importants : hausse salariale de 42,7 % sur 4 ans en incluant l'indexation, congé de maternité de 17 semaines dont 15 semaines seront payées par l'assurance-chômage, assurance salaire de 2 ans avec rémunération. Il faut savoir que de 1974 à 1982, le coût de la vie a augmenté de 10 % en moyenne par année¹. On le voit bien avec ces années de grands bouleversements : c'est par nécessité qu'on doit confronter l'ordre établi sans quoi il sera toujours difficile d'améliorer nos conditions de travail.

En 1979, des gains importants sont encore réalisés grâce aux négociations que mènent nos dirigeants syndicaux. Voici brièvement les avancées majeures : un congé de maternité rémunéré de 20 semaines, un congé de paternité rémunéré de 5 jours avec une possibilité d'un congé sans traitement de 2 ans après un accouchement, un congé pour adoption et une hausse salariale de 42,9 % sur 4 ans². Encore une fois, ces gains sont le fruit d'un rapport de force que seul un regroupement peut réussir. Le congé rémunéré pour les femmes enceintes, gagné par les syndicats, sera petit à petit reconnu à toutes les travailleuses du Québec quelques années plus tard. **À suivre...**

Par Normand Marquis

1. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CAN/fr/FP.CPI.TOTL.ZG.html>, consulté le 15 février 2015.

2. Pour les gains des différentes négociations, voir Anik Meunier et Jean-François Piché, *De l'idée à l'action Une histoire du syndicalisme enseignant*.

Localisation des classes spécialisées 2015-2016

Lors de la rencontre du comité paritaire EHDAA du 16 avril dernier, les services de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire de la CSSM¹ déposaient les prévisions de groupes d'adaptation scolaire pour l'année 2015-2016. D'entrée de jeu, nos représentants à la table ont constaté que le processus suivi afin de faire la prédiction des groupes pour l'an prochain est tout à fait différent de celui de l'année dernière. En effet, le portrait est beaucoup plus clair cette année qu'il l'était à pareille date l'an dernier. La partie patronale nous réservait quand même quelques surprises...

Changements annoncés

Précolaire	Deux classes de transition : Pour l'instant, le nombre d'inscriptions est insuffisant pour annoncer le maintien des deux classes, mais on nous explique que normalement, ces inscriptions sont plutôt tardives. Langage : Pour le moment, le nombre d'élèves amènerait la fermeture d'une classe.			
	Ajout		Retrait	
Primaire	CSP TED (TSA1)	1 classe 1 classe	DA Autisme (TSA2) Langage	3 classes sur 8 1 classe sur 6 1 classe sur 28
Secondaire	FPT CSP Langage TED	9 classes 2 classes 2 classes 2 classes	DM FPT-CSP FPT-Langage FPT-TED DC	1 classe sur 8 Les 3 classes Les 5 classes 1 classe sur 4 1 classe sur 4
École des Érables	DIP	1 classe (primaire)	Autisme	1 classe sur 6 (secondaire)

De nombreux mouvements

Dans le **secteur B**, on prévoit une augmentation considérable de la clientèle au primaire. En considérant la capacité d'accueil des établissements, la Commission a choisi de diriger plusieurs classes d'adaptation scolaire vers les secteurs A et C.

En analysant les données pour les classes **DA**, on remarque la fermeture de trois classes au primaire. Où sont les élèves **DA**? À cette question, les représentants patronaux nous répondent que le nombre de références pour ce type de classe est en décroissance.

Au secondaire, nous avons eu la surprise d'apprendre que la Commission scolaire a l'intention d'abolir les classes qui portaient les noms de **FPT-CSP**, **FPT-Langage** et **FPT-TED**. Elle explique que ces élèves continueront de fréquenter le parcours **FPT**, mais que c'est lors de la formation des groupes que des nuances seront apportées. Elle souhaite regrouper les élèves en considérant leurs besoins en services plutôt que leur type de handicap. Ainsi, dans un même groupe FPT, des élèves TSA, des élèves ayant des troubles du langage et des élèves ayant des troubles relevant de la psychopathologie pourraient se côtoyer. On nous assure que l'on appliquera l'annexe XXI (Établissement du maximum et de la moyenne d'élèves

dans un groupe d'élèves HDAA comptant des élèves de différents types) pour déterminer le nombre d'élèves dans chaque groupe.

Afin de concentrer les services et de faciliter la formation des groupes **FPT**, la Commission souhaite créer deux pôles de services pour les élèves fréquentant ce parcours. Ces pôles seront éventuellement situés à la Polyvalente Deux-Montagnes, pour le secteur ouest, et à la Polyvalente Ste-Thérèse, pour le secteur est.

Respect des moyennes?

Lors de la présentation, on nous a assurés qu'avec le portrait actuel, les moyennes étaient respectées partout, sauf pour les groupes **CSP** et **TED** où on nous a indiqué qu'on allait ouvrir sous les maximums. À cette annonce, nous avons signifié notre mécontentement puisqu'en janvier dernier, le comité paritaire EHDAA avait fait la recommandation d'ouvrir les groupes aux moyennes conventionnées afin de garder des places disponibles pour répondre aux besoins survenant en cours d'année en portant une attention particulière aux groupes **CSP**. À ce moment, le comité mettait en évidence que ce type de regroupement est appelé à recevoir beaucoup de nouveaux élèves en cours d'année. Nous espérons que la Commission ajustera le tout dans les prochaines semaines.

Fermeture de Répît-Transit au primaire et au secondaire?

Avec les compressions budgétaires à venir, il semble qu'**en table de gestion**, les directions aient fait la recommandation de fermer le service Répît-Transit au primaire en maintenant le service Répît-conseil. Au secondaire, on verrait disparaître les services Répît-Transit et Déclic. Nous avons dénoncé le fait que ce sont encore les services aux élèves et aux enseignantes et enseignants qu'on coupe. Les directions à la table expliquent que ce sera aux milieux à faire preuve d'imagination afin de répondre aux besoins de bout de ligne qu'assuraient les services Répît. La fermeture n'est pas encore officielle.

Avec toutes **ces coupes et les offres patronales méprisantes** qu'on nous soumet, on se demande bien quelle place à l'éducation dans notre société! En attendant, on devrait peut-être demander aux universités d'ajouter un cours « d'imagination » comme prérequis au bac en enseignement!

Note : Le projet de localisation sera présenté au conseil des commissaires du 26 mai 2015. Des changements pourraient être apportés à ce projet initial.

Par Claudine Fournier

Processus d'affectation-mutation 2015-2016

Nous voici maintenant à nous préparer pour la prochaine année scolaire. Vous serez peut-être en surplus dans votre établissement ou vous aurez peut-être envie de changement tout simplement... Il est donc important de connaître le processus d'affectation-mutation. Voici les dates des prochaines séances :

Pour le secondaire

21 mai	Assemblée générale d'affectation du secondaire (Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville)	17 h 30
17 août	Séance d'août (Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville)	9 h

Pour le primaire

27 mai	Assemblée générale d'affectation du primaire (Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville)	
	■ Enseignantes et enseignants d'adaptation scolaire, orthopédagogues et spécialistes	16 h 30
	■ Préscolaire et primaire	18 h
16 juin	Répartition des mineures pour les orthopédagogues et les spécialistes (Centre administratif, salle 5080)	16 h 30
12 août	Séance pour les nouveaux postes (Centre administratif, salle 5080)	10 h

Enseignantes et enseignants à statut précaire de la liste de priorité

2 juillet	Séance pour les tâches de 100 % au primaire (Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville)	9 h
14 août	Séance d'embauche (suite) pour le primaire (Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville)	9 h
17 août	Séance d'embauche pour le secondaire (Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville)	13 h 30

Si vous avez besoin de plus d'information sur les mouvements possibles lors de chacune de ces séances, sachez que vous êtes les bienvenus à nos rencontres d'information qui auront lieu le 27 avril, pour le processus du primaire, et le 30 avril, pour le processus du secondaire. L'information est également disponible sur notre site.

Des choses à lire!

Le comité accès à l'égalité et sociopolitique vous recommande...

Les femmes changent la lutte – Au cœur du printemps québécois sous la direction de Marie-Ève Surprenant et Mylène Bigaouette, éd. du remue-ménage, 2013, 328 p.

Recueil de témoignages, poèmes, entretiens et analyses critiques. La grève étudiante du printemps 2012 était le symbole du droit à l'éducation, à l'autonomie économique, à l'égalité et au bien commun. Les auteures témoignent de l'apport des femmes au printemps érable.

Par Lorraine Leroux

Dois-je faire valider mon épreuve de fin d'année?

Cette question est fréquemment posée avec la fin de l'année qui approche à grands pas. Lorsqu'une enseignante ou un enseignant décide de ne pas utiliser une **épreuve disponible** conçue par une ou des conseillères ou conseillers pédagogiques de la Commission scolaire, il semblerait qu'une directive ait été donnée aux directions afin d'exiger une validation. À ce sujet, rappelons ce que prévoit la Loi sur l'instruction publique (LIP) :

19. Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

Responsabilité de l'enseignant.

L'enseignant a notamment le droit :

1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;

2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

De son côté, la direction d'école invoque régulièrement cet article de la LIP :

96.12. Sous l'autorité du directeur général de la commission scolaire, le directeur de l'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école.

[...]

Ce qui n'est pas écrit dans la LIP, c'est qu'une direction d'école doit faire preuve de **discernement** dans ses demandes. Cela fait en sorte qu'elle ne peut pas abuser de son pouvoir en demandant aux enseignantes et enseignants de fournir l'épreuve aux fins de validation. Elle doit avoir des motifs raisonnables de croire que la qualité des services éducatifs dispensés est mise en cause pour outrepasser l'article 19 de la LIP. C'est pour ces raisons qu'il faut refuser cette vision unilatérale.

À ce sujet, voici des questions qui m'ont été posées par des collègues :

- Les personnes qui feront la validation sont-elles nécessairement mieux qualifiées que moi à ce sujet?
- L'épreuve de la Commission scolaire est-elle véritablement supérieure?
- Comment une personne qui n'a pas enseigné depuis 15 ans est-elle habilitée à me dire comment évaluer?

Par Pascal Morand

Rappel

Affectations

- Rencontre d'information – primaire : 27 avril – 16 h à 18 h
- Rencontre d'information – secondaire : 30 avril – 17 h à 19 h

Conseil des commissaires : 28 avril

Fête des Travailleurs 1^{er} mai

Échange poste à poste et interchangement de poste

Vous êtes une enseignante ou un enseignant et vous souhaiteriez changer d'école en restant dans le même champ d'enseignement. Saviez-vous que vous pourriez le faire par un interchangement de poste? Bien sûr, cela prendrait un autre collègue prêt à faire le changement avec vous. Le SEBL vous offre ce service. En consultant notre site Internet au www.lesebl.ca, sous l'onglet *Services aux membres*, vous pouvez vous inscrire et le Syndicat travaillera pour vous afin de trouver le « match » parfait!

Trois possibilités s'offrent à vous. La première permet de changer de commission scolaire en s'inscrivant sur le site de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Les postes disponibles y sont inscrits et on peut communiquer avec la personne titulaire du poste. Cette démarche doit être entreprise avant le 1^{er} avril auprès de la Commission scolaire et un formulaire est disponible (RT290), le tout en lien avec l'annexe 48 de l'entente nationale qui permet un échange poste à poste.

La deuxième possibilité est de changer de secteur entre le primaire et le secondaire, ce que nous appelons un *interchangement*. Si vous avez la qualification légale, il y a des dispositions permettant d'effectuer ce changement.

La dernière s'adresse uniquement au secteur du secondaire. Elle permet l'interchangement permanent de poste dans la même discipline ou dans des disciplines différentes d'un même champ entre deux enseignantes ou enseignants.

Si l'une des trois options s'adresse à vous et que vous désirez plus d'information, il me fera plaisir de vous aider.

Par Nelson Costa

Bientôt la retraite?



Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite, ou qui prévoient la prendre dans un avenir prochain, l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a préparé une « pochette » contenant toute l'information sur l'APRFAE et sur les préalables à la prise de la retraite.

Cette association qui regroupe des personnes retraitées est une affiliée de la FAE qui est reconnue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Des pochettes sont disponibles dans tous les syndicats locaux et il est aussi possible de recevoir la documentation par Internet en s'adressant à retraites@aprfae.ca. Une session de formation sera également offerte à l'automne.

L'APRFAE, une association qui nous unit!

Le MELS devient le MEESR

La terminologie a changé depuis la nomination du nouveau ministre, M. François Blais. En effet, les fonctions ministérielles ont été revues. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) est devenu le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

Le 12 mars dernier avait lieu le souper pour souligner la Journée internationale des femmes. Nous remercions toutes les personnes qui ont fait de cette activité un succès. En particulier, nous tenons à remercier la FAE, Samson Groupe Conseil et la Caisse d'économie Deux-Montagnes pour leur soutien financier.



Desjardins
Caisse d'économie
Deux-Montagnes



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook.com/seblaurentides